

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE



**INITIÉE PAR
NSE HOLDING**



PRÉSENTÉE PAR



**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES
NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE LA
SOCIETE ECT INDUSTRIES**



Le présent document relatif aux autres informations de la société ECT Industries a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 5 octobre 2011, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société ECT Industries.

Le présent document est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) ainsi que sur le site Internet de ECT Industries (www.ect-industries.fr) et peut être obtenue sans frais auprès de :

Portzamparc Société de Bourse
13, rue de la Brasserie
44100 Nantes

Le présent document est établi conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

Le présent document d'information complète la note en réponse d'ECT Industries visée par l'AMF le 4 octobre 2011 sous le numéro 11-444. Il est constitué essentiellement par l'information réglementée relative à l'exercice en cours, complétée par une mise à jour des éléments significatifs.

SOMMAIRE

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT	3
2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS	3
3. PRESENTATION D'ECT INDUSTRIES.....	3
3.1. INFORMATIONS GENERALES	3
3.1.1. Forme juridique.....	3
3.1.2. Siège social	3
3.1.3. Exercice social.....	3
3.1.4. Objet social.....	4
3.1.5. Durée et date d'immatriculation.....	4
3.2. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR	4
3.2.1. Capital social.....	4
3.2.2. Droits de vote	4
3.2.3. Titres donnant accès au capital.....	5
3.2.4. Capital autorisé, non émis	5
3.2.5. Pactes d'actionnaires.....	5
3.3. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE ECT INDUSTRIES 5	5
3.3.1. Assemblée générale	5
3.3.2. Administration.....	6
3.3.3. Commissaires aux comptes.....	7
3.4. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE ECT INDUSTRIES.....	7
3.4.1. Activités principales	7
3.4.2. Evènements exceptionnels et litiges significatifs.....	7
3.4.3. Organigramme juridique de la société	8
4. INFORMATION PERMANENTE ET INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE 2010.....	9
4.1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES ANNUELS AU 31/12/2010.....	9
4.2. COMMUNIQUE DU 21 JUILLET 2011 RELATIF AU CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{ER} SEMESTRE 2011.....	42
4.3. AUTRES COMMUNIQUEES PORTANT SUR L'OPAS.....	43
5. ELEMENTS D'ACTUALISATION DEPUIS L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010	44
5.1. REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE...	44
5.2. COMPOSITION DE CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	44
6. PERSPECTIVES D'AVENIR.....	45

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que le présent document intitulé « informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société ECT Industries », qui a été déposé le 5 octobre 2011 et qui sera diffusé le 6 octobre 2011, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, et par l'instruction 2006-07 du 25 juillet 2006 de l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de l'offre publique initiée par la société NSE Holding et visant les actions de la société ECT Industries. Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Le 5 octobre 2011

François LACOSTE

Pierre MAILLARD

Président-Directeur Général

Administrateur – Directeur Général Délégué

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU REGLEMENT GENERAL DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et de l'instruction n° 2006-07 du 25 juillet 2006 modifiée le 16 mai 2007 et le 24 juin 2011, le présent document relatif aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de la société ECT Industries est une mise à jour des éléments significatifs de l'information périodique et permanente préalablement déposée par la Société.

3. PRESENTATION D'ECT INDUSTRIES

3.1. INFORMATIONS GENERALES

3.1.1. Forme juridique

ECT Industries est une SA à conseil d'administration immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 394 020 903. La société est soumise au droit français.

3.1.2. Siège social

Le siège social de la société se situe au 11 Boulevard Champy, ZI des Richardets , 93160 Noisy-le-Grand.

3.1.3. Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de chaque année.

3.1.4. Objet social

La société a pour objet :

- la fabrication, l'achat, la vente, la représentation de tous équipements industriels ou de haute technologie, la fabrication et la vente d'armes, notamment : l'acquisition de biens de toute nature y compris tous immeubles, droits immobiliers et droits au bail ou d'occupation d'immeuble à usage industriel ou de logement du personnel,
- l'étude, la recherche, l'obtention, l'exploitation directe ou indirecte, la cession de tous brevets, licences ou marques se rattachant d'une manière quelconque aux industries et commerces rentrant dans l'objet social,
- la participation directe ou indirecte à toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant être en relation avec l'objet ci-dessus, par la création de nouvelles sociétés, l'apport en nature, la souscription ou l'achat de participations dans d'autres sociétés,
- et plus généralement toutes opérations financières, commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières, que ce soit directement ou indirectement, rattachés à l'objet tel que ci-dessus décrit.

3.1.5. Durée et date d'immatriculation

La société a été constituée le 14 février 1994 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tarascon le 3 octobre 1994. La Société a été constituée pour une durée de 99 ans, sauf prorogation ou dissolution anticipée, soit jusqu'au 14 février 2093.

3.2. INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE L'INITIATEUR

3.2.1. Capital social

Le capital social s'élève à 1.884.169,15 euros. Il est divisé en 1.215.593 actions de 1,55 euros de valeur nominale chacune entièrement libérée. Les actions sont librement cessibles, sauf dispositions législatives réglementaires contraires.

Les actions revêtent la forme de titres nominatifs ou de titres au porteur, sous réserve dans ce dernier cas qu'elles soient admises aux opérations d'un dépositaire central. Dans ce dernier cas, la société est en droit de demander à tout moment conformément aux articles L 228-2 à L 228-3-1 du Code de commerce, les informations visées auxdits articles.

Elles donnent lieu à une inscription à un compte ouvert au nom de l'actionnaire dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.

3.2.2. Droits de vote

Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales, ainsi que le droit d'être informé sur le marché de la Société et d'obtenir la communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Un droit de vote double de celui attribué aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est conféré à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une

inscription nominative, depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, sous réserve que ce dernier en fasse la demande expresse à la société par lettre recommandée avec accusé de réception.

3.2.3. Titres donnant accès au capital

A la date du présent document, il n'existe pas de titre donnant accès au capital.

3.2.4. Capital autorisé, non émis

AG - Résolution	Objet de la résolution	Montant maximal	Montant résiduel au 13/09/2011	Durée de l'autorisation
AGM 15/06/2011 7^{ème} résolution	Délégation au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, maintien du droit préférentiel de souscription.	Actions ordinaires = 400 K€ Valeurs mobilières = 10.000 K€	Actions ordinaires = 400 K€ Valeurs mobilières = 10.000 K€	26 mois
AGM 15/06/2011 8^{ème} résolution	Délégation au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, suppression du droit préférentiel de souscription.	Actions ordinaires = 400 K€ Valeurs mobilières = 10.000 K€	Actions ordinaires = 400 K€ Valeurs mobilières = 10.000 K€	26 mois
AGM 15/06/2011 11^{ème} résolution	Délégation au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes.	400 K€	400 K€	26 mois
AGM 15/06/2011 12^{ème} résolution	Délégation au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions réservées aux salariés de la Société.	121.559 actions de 1,55 €, soit 188.416,45 €	121.559 actions de 1,55 €, soit 188.416,45 €	26 mois

3.2.5. Pactes d'actionnaires

A la date du présent document, il n'existe pas de pacte d'actionnaires portant sur les actions d'ECT Industries.

3.3. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE ECT INDUSTRIES

3.3.1. Assemblée générale

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des assemblées générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Les assemblées générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi.

L'ordre du jour est arrêté par l'auteur de la convocation.

3.3.2. Administration

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée de fonction des administrateurs est six années; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération. Le Président est nommé pour une durée fixée par le Conseil d'Administration et qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Directeur Général, ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La Direction Générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général. Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur

Général délégué. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. Les directeurs généraux délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

3.3.3. Commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire :

ERNST & YOUNG Audit

Adresse : 41 rue Ybry, 92 200 Neuilly Sur Seine

Date de première nomination : 29 juin 2000

Date du dernier renouvellement : 22 mai 2006

Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/12/2011

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes titulaires est de six exercices.

Commissaire aux comptes suppléant :

AUDITEX

Adresse : 11 allée de l'Arche – 92400 Courbevoie

Date de première nomination : 22 mai 2006

Date du dernier renouvellement : néant

Echéance : AGO statuant sur l'exercice clos au 31/12/2011

La durée du mandat des Commissaires aux Comptes suppléants est de six années.

3.4. DESCRIPTION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE ECT INDUSTRIES

3.4.1. Activités principales

ECT Industries est le fruit de la reprise de la société ALPILLES en 1994. Actuellement le Groupe ECT Industries emploie 176 personnes, il propose des produits et des services à destination principalement du marché de l'aéronautique :

- les systèmes embarqués produits en propre par l'entreprise,
- les équipements embarqués développés sur cahier des charges,
- les services sont relatifs à la maintenance, à l'intégration des produits et à la fourniture de pièces de rechanges,
- une activité terrestre (SNCF).

Le groupe ECT dispose de 6 agréments et certifications relatifs au système de management de l'entreprise, à la production et à la maintenance.

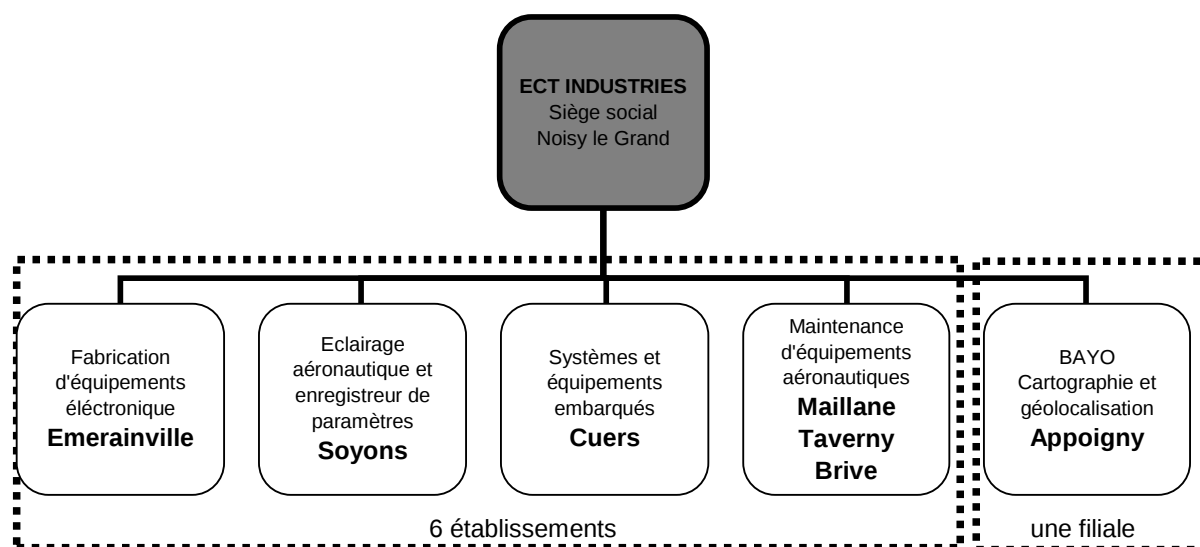
Le groupe s'est développé à travers des acquisitions externes qui lui ont permis d'acquérir des savoir-faire.

3.4.2. Evènements exceptionnels et litiges significatifs

Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2010 attire l'attention sur les points exposés dans la note "faits caractéristiques de l'exercice" de l'annexe relative à la perte d'un marché avec un client et au litige en cours avec un fournisseur.

A la date du présent document, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

3.4.3. Organigramme juridique de la société



Le groupe est composé d'ECT Industries qui possède 6 établissements et d'une filiale, Bayo.

4. INFORMATION PERMANENTE ET INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE 2010

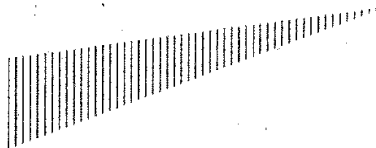
4.1. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES ANNUELS AU 31/12/2010

ECT Industries

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes consolidés

ERNST & YOUNG Audit



ERNST & YOUNG

Ernst & Young Audit
Tour Ernst & Young
Faubourg de l'Arche
92037 Paris - La Défense cedex
Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

ECT Industries

Exercice clos le 31 décembre 2010

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société ECT Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

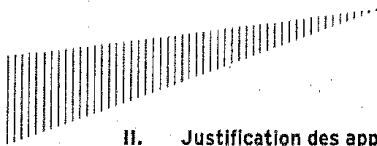
I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans la note « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe relative à la perte d'un marché avec un client et au litige en cours avec un fournisseur.

SARL à capital variable
144, rue de la République
92037 Paris - La Défense
Société de commissaires aux comptes
inscrite au répertoire des sociétés au numéro
40 478 001 de la Régistre de France
N° de statut : 11, Office de l'Expert - 1 rue de la République
92037 Paris - La Défense



II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

La note 2.2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux frais de développement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note 2.2.3 de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés à la dépréciation du stock et des créances clients, tel que cela est décrit dans les notes 2.2.6 et 2.2.7 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société décrites dans l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 20 avril 2011

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Franck Sebag

BILAN

(en milliers d'euros)

ACTIF	Note	31/12/10	31/12/09
Ecart d'acquisition	1	155	203
Immobilisations incorporelles	2	1 686	1 142
Immobilisations corporelles	2	3 311	3 511
Immobilisations financières	3	200	155
Titres mis en équivalence		-	-
ACTIF IMMOBILISE		5 352	5 011
Avances et acomptes versés		462	312
Stocks et encours	4	4 107	3 992
Clients et comptes rattachés	5	6 287	7 937
Impôts différés actifs	6	64	101
Autres créances et comptes de régularisation	7	1 276	1 070
Valeurs mobilières de placement		-	-
Disponibilités		3 375	3 072
ACTIF CIRCULANT		15 570	16 484
TOTAL DE L'ACTIF		20 922	21 495

PASSIF	Note	31/12/10	31/12/09
Capital social	8	1 884	1 844
Primes d'émission		2 243	2 243
Réserves consolidées		5 042	3 889
Résultat consolidé		1 225	1 489
Autres	8	267	252
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		10 128	9 213
INTERETS DES MINORITAIRES		-	-
PROVISIONS	9	657	409
Emprunts et dettes financières	10	3 235	3 593
Avances et acomptes reçus	11	2 234	2 266
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12	2 803	4 079
Impôts différés passifs		-	-
Autres dettes et comptes de régularisation	13	1 865	1 935
DETTES		10 136	11 873
TOTAL DU PASSIF		20 922	21 495

COMPTE DE RESULTAT*(en milliers d'euros)*

	Note	2010 (12 mois)	2009 (12 mois)
Chiffre d'affaires	14	22 353	24 099
Production stockée		458	395
Production immobilisée		832	659
Autres produits d'exploitation	15	772	697
Achats et variations de stocks	-	7 497	8 329
Impôts et taxes	-	429	487
Charges de personnel	-	9 058	8 356
Autres charges d'exploitation	-	4 977	4 584
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16	1 017	2 037
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 437	2 058
Charges et produits financiers	17	145	215
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES		1 292	1 843
Charges et produits exceptionnels	18	77	273
Impôts sur les résultats	19	211	10
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES		1 426	1 560
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	1	201	71
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		1 225	1 489
Intérêts minoritaires		-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE		1 225	1 489
Résultat par action (en euros)		1,04	1,26
Résultat dilué par action (en euros)		1,04	1,23

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)

Capitaux propres du groupe ECT INDUSTRIES	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Autres	Total
31/12/2009	1 844	2 243	2 917	1 208	-	8 212
Affectation du résultat N-1			972	1 208	-	236
Acquisition de titres d'autocontrôle				-	252	252
Résultat de la période N				1 489		1 489
31/12/2009	1 844	2 243	3 889	1 489	252	9 215
Affectation du résultat N-1			1 194	1 489	-	295
Augmentation de capital	40		40			-
Acquisition de titres d'autocontrôle				-	15	15
Résultat de la période N				1 225		1 225
31/12/2010	1 884	2 243	5 042	1 225	267	10 125

TABEAU DE FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)

	2010 12 mois	2009 12 mois
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net des sociétés intégrées	1 426	1 560
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions (nets)	852	1 805
Variation des impôts différés	38	22
(Plus) / moins values de cession, nettes d'impôt	-	7
Autres	-	110
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 317	3 239
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Variation des créances d'exploitation	1 453	446
Variation des stocks et encours	27	1 430
Variation des dettes d'exploitation	- 1 507	258
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 27	1 618
Flux net de trésorerie lié à l'activité	2 290	1 621
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles (1)	- 948	- 837
Cessions ou diminutions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	5
Variation des immobilisations financières	- 45	- 14
Incidence des variations de périmètre (2)	- 329	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 1 320	- 846
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	- 295	- 236
Acquisitions d'actions propres (3)	- 371	- 252
Cessions d'actions propres (3)	357	-
Redevances de crédit-bail	- 205	- 194
Emissions d'emprunts (4)	284	822
Remboursements d'emprunts (5)	- 437	- 328
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	- 688	- 189
VARIATION DE TRESORERIE	303	586
Trésorerie à l'ouverture	3 072	2 486
Trésorerie à la clôture	3 375	3 072
VARIATION DE TRESORERIE	303	586

(1) dont frais de développement 832 KE

(2) La trésorerie nette décaissée dans le cadre de l'acquisition de la société E-Track se décompose comme suit :

- Montant décaissé par le Groupe	- 300
- Trésorerie acquise	- 29
Incidence des acquisitions sur la trésorerie du Groupe	- 329

(3) acquisitions et cessions d'actions propres dans le cadre du contrat de liquidités

(4) dont réserves de participation 278 KE, intérêts courus non échus sur emprunts bancaires 6 KE

(5) dont réserves de participation 158 KE, avances conditionnées Oséo 36 KE, emprunts bancaires 243 KE

ANNEXE AUX COMPTES INTERMEDIAIRES CONSOLIDES

1. NATURE DE L'ACTIVITE, FAITS CARACTERISTIQUES ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.1. Nature de l'activité

La société ECT Industries a été créée en février 1994 pour assurer la reprise de l'activité d'une société en redressement judiciaire. L'activité principale concerne l'électronique professionnelle: réparations, négoce de pièces détachées et composants, reprise de fabrication de matériels anciens. La société compte deux établissements : l'un à Noisy le Grand (93) et l'autre dans les Bouches du Rhône (13).

Par la suite, ECT Industries s'est développée notamment par croissance externe :

- 1995 : reprise des actifs d'une société située à Soyons (07) qui a pour activité principale l'adaptation des cockpits d'hélicoptères au pilotage avec des jumelles de vision nocturne ;
- 1998 : rachat de la société Monit'Air située à Crolles (26) dont l'activité réside dans le développement et la commercialisation d'enregistreurs de paramètres de vol ;
- 2000 : rachat de la société ECM située à Brive (19) ayant une activité de maintenance ;
- 2001 : acquisition de l'unité de production de la société SOCASUD Electronique à Toulon (83) qui devient un nouveau département d'ECT Industries basé à Toulon ;
- 2006 : reprise des actifs de la société Bruey située à Sannois (95) qui a une activité de maintenance aéronautique comparable et complémentaire à celles exercées sur l'actuel site de Maillane.
- 2007 : acquisition de 10% des titres de la société américaine Airborne Analytics créée en 2007, accompagnée de la signature d'un contrat de distribution des produits ECT aux Etats-Unis, au Canada et au Mexique
- 2008 : acquisition de 100% des titres de la société Bayo basée à Appoigny (89) Aérodrome d'Auxerre-Branches.
- 2010 : acquisition de 100% des titres de la société E-Track basée à Santeny (94).

En octobre 2006, la société ECT Industries a été admise sur le marché Alternext d'Euronext Paris S.A.

Suite à différentes opérations de restructuration, la société dispose aujourd'hui de sept établissements et de deux filiales, dont les activités complémentaires concernent le domaine des équipements électroniques pour l'aéronautique :

- un établissement basé à Noisy le Grand (93), qui est le siège social ;
- un établissement basé à Emerainville (77), dont l'activité est la fabrication d'équipements électroniques ;
- un établissement basé à Soyons (07), spécialisé dans les éclairages aéronautiques et enregistreurs de paramètres ;
- un établissement basé à Cuers (83), spécialisé dans les systèmes embarqués ;
- un établissement basé à Maillane (13), un établissement basé Taverny (95) et un établissement basé à Brive (19), dont l'activité est la maintenance d'équipements aéronautiques ;

- une filiale BAYO dont les activités sont le développement de logiciels de cartographie et de géolocalisation, la distribution de produits d'aviation et la réalisation de prestations de réparation des avions via la boutique et l'atelier situés sur l'aérodrome ;
- une filiale E-Track dont l'activité est le développement et la commercialisation des produits de tracking satellite.

1.2. Faits caractéristiques

Acquisition de la société E-Track

La société a acquis 100% des titres de la société E-Track pour un prix de 300 K€ Le protocole d'acquisition prévoit la mise en œuvre d'une garantie de passif jusqu'à l'expiration des délais de reprise de l'administration pour les dommages sociaux et fiscaux, et jusqu'au 31 décembre 2011 pour le reste. La garantie ne peut être actionnée qu'au-delà d'un montant de dommages cumulés supérieur à 50 K€, étant précisé que le montant des indemnités limité à 100 K€ ne concernerait que la somme au-delà de la franchise de 50 K€.

Pour financer l'acquisition des titres, l'intégration dans le Groupe de la société et son développement, la société a souscrit en décembre 2009 un emprunt bancaire de 600 K€ sur 5 ans.

Au cours de l'exercice 2010, la société E-Track a développé un nouveau produit de géolocalisation (Balise EPSILON) dont les résultats sont attendus sur le prochain exercice.

Amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de la société Bayo

La perte de rentabilité de l'activité de géolocalisation a conduit la société à constater un amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de 100 K€ ramenant ainsi sa valeur nette comptable au 31 décembre 2010 à 30 K€.

Le résultat social du dernier exercice clos le 31 décembre 2010 est cependant positif et supérieur à celui de 2009, essentiellement du fait de la remise de dette d'un fournisseur à hauteur de 338 K€ comptabilisée en produit exceptionnel dans les comptes de l'exercice.

Perte du marché passé en 2007 avec la DGA et litige en cours avec New Noga Light, le fournisseur des produits défaillants

Suite à des problèmes de performances sur des produits acquis auprès d'un fournisseur étranger, la DGA a dénoncé un contrat d'un montant ferme de 1.865 K€ et d'une tranche conditionnelle de 803 K€.

La société encoure des pénalités contractuelles d'un montant maximum de 562 K€ et dont le montant estimé est provisionné en charges exceptionnelles et en provisions pour risques et charges dans les comptes au 31 décembre 2010.

Parallèlement, la société est engagée dans une procédure judiciaire avec NNL, fournisseur des produits défaillants qui réclame la poursuite du marché malgré son incapacité à fournir des produits acceptables. Les coûts estimés du litige sont également provisionnés en provisions pour risques dans les comptes au 31 décembre 2010.

Dans le cadre de ce contrat la société a perçu des acomptes à hauteur de 1,5 M€ hors taxes qu'elle est amenée à rembourser.

Les encours relatifs à ce contrat ont été totalement dépréciés. Les autres stocks n'ont pas fait l'objet d'une dépréciation particulière en raison de possibilités de revente.

1.3. Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2010, le périmètre de consolidation se présente comme suit :

Nom de la société	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	Pays d'activité	Siège social	SIREN
ECT Industries	Société mère	-	-	France	11, bd de Champy 93160 Noisy le Grand	394 020 903
BAYO	Intégration globale	100 %	100 %	France	APPOIGNY (89380) Aérodrome d'Auxerre-Branches	344 936 414
ETRACK	Intégration globale	100 %	100 %	France	9 route de Mandres Espace de la butte Gayen 94440 Santeny	488 362 096

La société détient également 10% des titres composant le capital social de la société américaine Airborne Analytics. En l'absence d'influence notable, la société Airborne Analytics n'est pas consolidée dans les comptes de la société ECT Industries.

2. PRINCIPES, METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés sont établis selon les principes comptables et les règles d'évaluation fixés par la loi et le code de commerce, en conformité avec le Règlement CRC n°99-02 du 29 avril 1999 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales.

L'ensemble des méthodes préférentielles, lorsqu'elles sont applicables, est utilisé par le groupe.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes de ces estimations par la suite.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

2.2. Comparabilité des comptes

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont identiques à celles du dernier exercice clos le 31 décembre 2009.

Les deux périodes peuvent être comparées, étant précisé que l'exercice 2009 n'intègre pas l'activité de la société E-Track acquise le 1^{er} janvier 2010 dont l'impact sur les comptes consolidés du groupe au 31 décembre 2010 est détaillé ci-dessous :

COMPTE DE RESULTAT	11/12/2010
	12 mois
Chiffres d'affaires	723
Production immobilisée	54
Production stockée	51
Autres produits	10
PRODUITS D'EXPLOITATION	838
Achats et variations de stocks	156
Autres achats et charges externes	388
Impôts, taxes et versements assimilés	6
Charges de personnel	234
Dotations aux amortissements et dépréciations	80
CHARGES D'EXPLOITATION	864
RESULTAT D'EXPLOITATION	25
Charges et produits financiers	0
Charges et produits exceptionnels	10
Impôts sur les bénéfices	30
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	31
RESULTAT NET	16

Méthodes et règles d'évaluation

2.2.1. Méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles ECT INDUSTRIES SA exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les incidences des transactions entre les sociétés du groupe sont éliminées.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels arrêtés au 31 décembre, mis en harmonie avec les principes comptables retenus par le groupe.

2.2.2. Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition correspondent :

- aux fonds commerciaux enregistrés dans les comptes individuels qui, en l'absence de possibilité d'évaluer séparément les éléments constitutifs, sont assimilés à des écarts d'acquisition ;
- à l'écart calculé entre le coût d'achat de participations acquises et la quote-part des capitaux propres correspondants. Cet écart est prioritairement affecté aux actifs et passifs identifiés de l'entreprise acquise de telle sorte que leur contribution au bilan consolidé soit représentative de leur juste valeur. L'écart résiduel est inscrit en écart d'acquisition et affecté à chaque Unité Génératrice de Trésorerie susceptible de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise.

Les écarts d'acquisition sont amortis en linéaire sur une durée de 5 ans qui reflète selon la Direction la durée de consommation des avantages économiques futurs.

Conformément au règlement 99-02 du CRC, le Groupe procède à des tests d'évaluation de ses écarts d'acquisition. Ces tests sont réalisés au moins une fois par an lors de la clôture des comptes et lors de la survenance d'indicateurs internes ou externes remettant en cause leur valeur nette comptable. Un amortissement exceptionnel est constaté, le cas échéant, afin de ramener ces derniers à leur juste valeur. En cas de comptabilisation d'un amortissement exceptionnel, la nouvelle valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est amortie sur sa durée de vie résiduelle.

2.2.3. Immobilisations incorporelles

▪ Frais de développement

Le groupe a opté pour la méthode préférentielle de l'activation de ses frais de développement (hors frais de recherche). Seuls les coûts (directs et indirects) qui sont directement attribuables à la production de l'immobilisation sont désormais incorporables au coût de production :

- le coût d'acquisition des matières premières consommées,
- les charges directes de production, comprenant notamment les salaires et autres coûts liés au personnel directement engagé pour générer l'actif ainsi que les coûts de dépôt de brevet.

Les frais de développement sont amortis à compter de la mise en service des immobilisations produites, sur leur durée réelle d'utilisation, qui varie de 3 à 5 ans en fonction de la nature des projets

En cas d'échec ou de perspectives commerciales insuffisantes, un amortissement exceptionnel est comptabilisé pour la valeur nette comptable et l'immobilisation incorporelle est sortie du bilan.

▪ Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur une durée de 3 ans.

2.2.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Le groupe applique la méthode préférentielle prescrite par la réglementation française en inscrivant à l'actif de son bilan les biens exploités au travers des contrats de crédit-bail et assimilés. Ces contrats de location sont qualifiés de location-financement et font l'objet d'un retraitement dans les comptes consolidés lorsqu'ils ont pour effet de transférer au groupe ECT INDUSTRIES la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

La valeur vénale du bien à la date de la signature du contrat est comptabilisée en immobilisations corporelles et un amortissement est constaté sur la durée de vie du bien. La dette correspondante est inscrite au passif avec enregistrement des intérêts financiers y afférents et le loyer de la redevance de crédit-bail est annulé au compte de résultat. Les subventions d'investissements sont amorties au même rythme que le bien financé.

A la différence des contrats de location-financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat sous forme de loyers dans le poste « autres achats et charges externes ».

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée d'utilisation probable :

▪ Terrains	non amortis
▪ Constructions	20 ans
▪ Installations techniques, matériel et outillage industriel	5 ans
▪ Installations générales, agencements divers	10 ans
▪ Matériel de transport	4 ans
▪ Matériel de bureau et informatique	3 ans

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

2.2.5. Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent aux éléments suivants :

- Titres de participation détenus sur la société Airborne Analytics ;
- Prêt à un organisme collecteur de la participation à l'effort construction ;
- Dépôts de garantie.

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres de participation est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

2.2.6. Stocks

Les stocks de produits sont valorisés à leur coût de production qui comprend les coûts directs de production et les frais généraux de production, fixes et variables, qui sont encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Les stocks de produits finis sont suivis selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Les marchandises et approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation des stocks est constatée, le cas échéant, pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de réalisation, déduction faite des frais commerciaux de vente.

Le calcul des provisions pour dépréciation est le suivant :

Date du dernier mouvement	Taux de provisionnement
> 1 an	100%
< 1 an	-

Au cours de l'exercice, l'harmonisation de la méthode de dépréciation des stocks de la société Bayo a conduit à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire de 66 K€ en résultat exceptionnel.

2.2.7. Clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La société évalue périodiquement le risque de crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

2.2.8. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières figurent au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de bourse moyen du dernier mois ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

2.2.9. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires existant entre le résultat retraité pour être mis en harmonie avec les principes comptables du groupe et le résultat fiscal de chaque entité consolidée.

L'impôt différé est calculé en tenant compte du taux de l'impôt qui sera en vigueur sur 2011. Un impôt différé actif est constaté dès lors que les perspectives de recouvrement de cet actif sont probables.

2.2.10. Actions gratuites

Conformément aux principes comptables français, la charge correspondant à l'avantage accordé aux bénéficiaires de plans d'actions gratuites, à savoir la différence entre le prix d'exercice et la valeur de l'action à la date d'attribution, n'est pas comptabilisée. L'augmentation de capital est constatée pour le prix d'exercice lors de l'attribution définitive au bénéficiaire.

2.2.11. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constatées pour couvrir des risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus rendent probables, et qui ont pu être estimés de manière fiable.

2.2.12. Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière

Conformément aux dispositions de la loi française, la société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel en France par le versement aux organismes qui gèrent les programmes de retraite des cotisations calculées sur la base des salaires. Il n'y a pas d'autre engagement lié à ces contributions.

La loi française exige également, le cas échéant, le versement en une seule fois d'une indemnité de départ en retraite. Cette indemnité est déterminée en fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au moment du départ. Les droits sont uniquement acquis aux salariés présents dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

Les indemnités légales et conventionnelles sont provisionnées pour chacun des salariés du Groupe présent à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon des dispositions proches de la norme IAS 19 « Avantages du personnel », conformément à la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

ECT Industries externalise une part significative du financement de cet engagement auprès d'une compagnie d'assurance au travers du versement de primes figurant dans les charges de l'exercice. Le taux de rendement de ces actifs est pour la période de 3,7 %.

La différence entre le montant de l'engagement total au titre des indemnités de fin de carrière et le montant dont le financement est externalisé auprès de la compagnie d'assurance est provisionnée dans les comptes du groupe.

Les versements effectués porteurs d'intérêts s'élèvent au 31 décembre 2010 à 245 milliers d'euros. Aucun versement n'a été réalisé au cours de l'exercice.

2.2.13. Avances conditionnées

Les avances conditionnées sont comptabilisées en dettes compte tenu de leur caractère remboursable.

2.2.14. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend principalement la vente de produits, et dans une moindre mesure des prestations de services.

Le chiffre d'affaires relatif aux biens est reconnu au moment du transfert des risques et avantages aux clients, correspondant généralement à la livraison des produits.

Il n'existe pas de contrats à long terme compte tenu du délai de fabrication réduit.

Les prestations de services correspondent essentiellement à l'activité de réparation des produits vendus. Il n'existe pas de contrats de maintenance annuels. Le chiffre d'affaires est généré une fois les réparations réalisées.

2.2.15. Participation des salariés

Conformément aux dispositions du règlement 99-02, la participation des salariés est comptabilisée dans le poste « charges de personnel » du compte de résultat.

2.2.16. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du groupe.

2.2.17. Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est obtenu en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat net dilué, le résultat net part du groupe de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions sont ajustés de l'incidence maximale de la conversion des éléments dilutifs en actions ordinaires. Est donc intégrée au calcul du résultat par action l'incidence de l'émission future éventuelle d'actions y compris celles résultant de la conversion d'instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante.

L'incidence à la baisse due à l'existence d'instruments pouvant donner accès au capital est déterminée en retenant l'ensemble des instruments dilutifs émis, quel que soit leur terme et indépendamment de la probabilité de conversion en actions ordinaires, et en excluant les instruments relatifs.

2.2.18. Transaction avec des parties liées

Sur l'exercice 2010, la société n'a pas conclu avec des parties liées de transactions telles que définies dans la note de Présentation du Règlement 2010-02 de l'Autorité des Normes Comptables.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 : ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition ont évolué comme suit sur la période :

	31 décembre 2009	Augmentations	Reclassements / Restitutions	Variation de taux de change	31 décembre 2010
Ecart d'acquisition bruts	404	153	-	-	557
Amortissements	201	201	-	-	402
TOTAL NET	203	48			155

Les écarts d'acquisition se décomposent comme suit :

	Valeur brute	Amortissement linéaire		Valeur nette
		Antérieur	Période	
Fonds de commerce	99	84	13	2
Ecart d'acquisition Bayo	305	117	158	30
Ecart d'acquisition E-Track	153	-	31	122
TOTAL	557	201	201	155

L'écart d'acquisition E-Track résulte de la différence entre le coût d'acquisition des titres (300 K€) et la quote-part de situation nette acquise au 1^{er} janvier 2010 retraitée du montant des indemnités de fin de carrière (147K€).

Comme indiqué précédemment, la perte de rentabilité de l'activité de géolocalisation de la société Bayo a conduit la société à constater un amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de 100 K€.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

L'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles s'analyse comme suit :

VALEURS BRUTES	31 décembre 2009	Acquisitions	Cessions	Variation de périmètre	31 décembre 2010
Frais de développement	2 011	832 -	143	-	2 700
Logiciels	226	6 -	1	3	234
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	2 237	838 -	144	3	2 934
Terrains	626	-	-	-	626
Constructions	2 751	-	-	-	2 751
Installations et agencements	338	17	-	7	362
Matériel et outillage	1 081	57 -	18	-	1 121
Matériel de bureau et informatique	374	25 -	11	10	399
Divers dont matériel de transport	14	10	-	-	24
Immobilisations corporelles	5 185	109 -	29	17	5 283
TOTAL	7 422	948	173	20	8 217

L'évolution des amortissements s'analyse quant à elle comme suit :

AMORTISSEMENTS	31 décembre 2009	Dotations	Cessions	Variation de périmètre	31 décembre 2010
Frais de développement	954 -	267	143	- -	1 078
Logiciels	141 -	27	1 -	3 -	170
Immobilisations incorporelles en cours	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	1 095 -	294	144 -	3 -	1 248
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions	629 -	141	-	- -	770
Installations et agencements	188 -	48	- -	2 -	239
Matériel et outillage	540 -	93	18	- -	614
Matériel de bureau et informatique	305 -	34	9 -	6 -	337
Divers dont matériel de transport	11	-	-	- -	11
Immobilisations corporelles	1 673 -	316	27 -	9 -	1 970
TOTAL	2 767 -	610	171 -	12 -	3 218
TOTAL NET	4 655	338 -	2	8	4 999
Inc :	1 142	544	-	0	1 686
Corp	1 613 -	106 -	1,870	8	1 513
CB :	1 899 -	100			1 800

Le détail des immobilisations financées par crédit bail est le suivant :

VALEURS BRUTES	31 décembre 2009	Acquisitions	31 décembre 2010
Terrains	377		377
Constructions	1 869		1 869
TOTAL	2 247		2 247

AMORTISSEMENTS	31 décembre 2009	Dotations	31 décembre 2010
Constructions	347	100	447
TOTAL	347	100	447

TOTAL NET	1 899	100	1 800
------------------	--------------	------------	--------------

L'évolution des frais de développement s'analyse comme suit :

Valeurs brutes	31/12/2009	Augmentations	Diminutions	Rectifications	31/12/2010
Enregistreurs	816	171	-	-	987
Projets terminés	557	-	-	-	557
Projets en cours	259	171	-	-	430
Equipements	962	583	57	-	1 488
Projets terminés	469	-	57	57	469
Projets en cours	493	583	-	57	1 018
Systèmes de Visualisation pour la géolocalisation	233	25	86	-	172
Projets terminés	87	-	86	170	172
Projets en cours	146	25	-	170	0
Balises	-	54	-	-	54
Projets terminés	-	-	-	-	-
Projets en cours	-	54	-	-	54
TOTAL	2 011	778	143	-	2 700
dont projets terminés	1 114	-	143	228	1 198
dont projets en cours	898	778	-	-	1 502

L'amortissement correspondant s'analyse comme suit :

<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>Dotations</i>	<i>Diminutions</i>	<i>Reclassements</i>	<i>31/12/2010</i>
Enregistreurs	476	69	-	-	545
<i>Projets terminés</i>	476	69	-	-	545
<i>Projets en cours</i>	-	-	-	-	-
Equipements	391	163	57	-	497
<i>Projets terminés</i>	391	63	57	57	454
<i>Projets en cours</i>	-	100	-	57	43
Systèmes de Visualisation pour la géolocalisation	87	34	86	-	36
<i>Projets terminés</i>	87	34	86	-	36
<i>Projets en cours</i>	-	-	-	-	-
Balises	-	-	-	-	-
<i>Projets terminés</i>	-	-	-	-	-
<i>Projets en cours</i>	-	-	-	-	-
TOTAL	954	267	143	-	1 078
<i>dont projets terminés</i>	<i>954</i>	<i>167</i>	<i>143</i>	<i>57</i>	<i>1 035</i>
<i>dont projets en cours</i>	<i>-</i>	<i>100</i>	<i>-</i>	<i>57</i>	<i>43</i>
<i>dont exploitation</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>86</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>dont exceptionnel</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>57</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

Au 31 décembre 2010, les frais de développement nets figurant à l'actif du bilan s'analysent comme suit :

<i>Valeurs nettes</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2010</i>
Enregistreurs	340	442
<i>Projets terminés</i>	82	12
<i>Projets en cours</i>	259	430
Equipements	571	991
<i>Projets terminés</i>	78	15
<i>Projets en cours</i>	493	975
Systèmes de Visualisation pour la géolocalisation	146	136
<i>Projets terminés</i>	-	136
<i>Projets en cours</i>	146	0
Balises	-	54
<i>Projets terminés</i>	-	-
<i>Projets en cours</i>	-	54
TOTAL	1 057	1 623
<i>dont projets terminés</i>	<i>160</i>	<i>163</i>
<i>dont projets en cours</i>	<i>898</i>	<i>1 459</i>

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31 décembre 2009	Augmentations	31 décembre 2010
Dépôts de garantie	17	1	19
Titres US	4	-	4
Compte de liquidité	2	20	22
Prêt logement	132	24	156
TOTAL	155	44 626	200

NOTE 4 : STOCKS ET EN COURS

Les stocks et en cours se décomposent comme suit :

Stocks	31-déc-10	31-déc-09
Matières premières, approvisionnements	303	328
En cours de production	1 685	1 217
Produits intermédiaires	40	51
Marchandises	4 453	4 681
Valeur brute	6 481	6 276
Dépréciation des stocks de marchandises	-2 374	-2 023
Dépréciation des encours	0	-261
Valeur nette	4 107	3 992

NOTE 5 : CREANCES CLIENTS

Les créances clients ont une échéance à moins d'un an. Le détail du poste est le suivant :

Clients	31-déc-10	31-déc-09
Clients	5 985	7 543
Clients - Effets et virements à recevoir	57	238
Clients douteux	433	393
Clients - Factures à établir	201	115
Valeur brute	6 676	8 289
Dépréciation des créances clients	-389	-352
Valeur nette	6 287	7 937

NOTE 6 : IMPOTS DIFFERES ACTIFS

En l'absence de perspectives de bénéfices suffisants à court et moyen termes, les conditions pour activer les impôts différés sur les déficits reportables n'ont pas été considérées comme réunies au 31 décembre 2010 concernant la filiale Bayo.

Le montant des impôts différés actifs, soit 64 milliers d'euros, s'analyse comme suit :

31/12/2010	Ouverture	Incidence des variations de périmètre	Variation de la période au taux courant	Clôture
Base déficits reportables	774	-	59	833
Décalages d'imposition	343	6	204	144
Total base	1 117	6	143	977
Impôts différés théoriques	372	2	48	326
Impôts différés non comptabilisés	271	0	10	261
Impôts différés actifs - comptabilisés	101	2	38	64
Impôts différés passifs - comptabilisés				

NOTE 7 : AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

L'ensemble des autres créances a une échéance à moins d'un an. La ventilation se présente comme suit :

Autres créances	31-déc-10	31-déc-09
TVA	92	127
Etat - Impôts sur les bénéfices	709	337
Personnel et organismes sociaux	30	11
Autres produits à recevoir	243	71
Charges constatées d'avance	160	187
Divers	43	37
Paiement des titres E-track	-	300
Total	1 276	1 070

Des subventions ont été octroyées à la société au titre d'études « amont » menées.

Les dépenses relatives à ces études sont comptabilisées en charges. Les subventions sont comptabilisées en produit à hauteur du pourcentage des dépenses engagées. Les subventions non perçues sont comptabilisées en produits à recevoir.

NOTE 8 : CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2010, le capital social s'élève à 1 884 169 euros. Il est composé de 1.215.593 actions de 1,55 euros de valeur nominale dont 33.991 actions d'autocontrôle.

Utilisant l'autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2006, le conseil d'administration du 14 avril 2010 a procédé à une augmentation du capital de 25.977 actions au regard de l'attribution définitive aux salariés des actions gratuites attribuées par le conseil d'administration du 2 avril 2008, portant ainsi le nombre d'actions de la société de 1.189.596 à 1.215.593 actions.

Depuis l'acquisition définitive de ces actions, a débuté une deuxième phase, dite période de conservation, d'une durée minimale de deux ans, pendant laquelle les propriétaires des actions attribuées gratuitement auront l'obligation de les conserver.

Par ailleurs, les 63.648 actions gratuites attribuées initialement aux salariés par le conseil d'administration du 4 juillet 2006, attribution qui est devenue définitive après le conseil d'administration du 4 juillet 2008, ont définitivement été acquises par les bénéficiaires au terme d'une période de conservation qui est arrivée à échéance le 4 juillet 2010.

Les 33.991 actions d'autocontrôle sont portées en diminution des capitaux propres consolidés de la société pour un montant de 267 K€.

NOTE 9 : PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions se décomposent comme suit :

	31 décembre 2009	Dotations	Reprises	Variation périodique	31 décembre 2010
Indemnités de fin de carrière	234	43	1	6	281
Provision pour litiges	81	231	21	-	291
Autres provisions pour risques et charges	94	-	9	-	84
TOTAL	409	273	31	6	657
dont exploitation		93	22		
dont financier		-	9		
dont exceptionnel		181	-		

Les provisions sur litige reprises ont été partiellement utilisées.

- **Provisions pour litiges**

Les provisions pour litiges concernent principalement la perte du marché passé en 2007 avec la DGA et le litige en cours avec New Noga Light, le fournisseur des produits défectueux (cf note 1.2).

Le solde du poste correspond à des litiges salariaux provisionnés en fonction du risque encouru.

Il n'existe pas d'autre litige susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

▪ **Autres provisions pour risques : provision pour garantie donnée aux clients**

Les produits et services concernant essentiellement l'aéronautique sont délivrés dans le cadre de réglementations très strictes garantissant leur fiabilité. Au regard des retours observés une provision pour garantie est comptabilisée afin de couvrir le coût total de retour en garantie des produits fabriqués ou réparés par la société. Au 31 décembre 2010 cette provision s'élève à 84 K€.

▪ **Indemnités de fin de carrière**

Les hypothèses de détermination des indemnités de fin de carrière (IFC) ont donc été déterminées comme suit :

	Hypothèses 2010	Hypothèses 2009
Modalités de départ à la retraite	- Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 63 ans.	- Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 63 ans.
Application d'un taux de charges sociales	45 %	45 %
Taux d'actualisation	3,74%	3,93%
Tables de mortalité	TF 00-02 TH 00-02	TF 00-02 TH 00-02
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	3%	3%
Taux de rotation	Taux moyen de 10%, lissé par classe d'âge à l'aide d'une fonction décroissante	Taux moyen de 11%, lissé par classe d'âge à l'aide d'une fonction décroissante

Les hypothèses retenues appellent les précisions suivantes :

- Le taux de progression moyen des salaires (inclus 2% lié à l'inflation) a été déterminé toute catégorie socio-professionnelle confondue et quelque soit l'âge des salariés ;
- Les tables de vie TF 00-02 et TH 00-02, adoptées par décret en décembre 2005 sont communément utilisées pour l'engagement des indemnités de fin de carrière en France ;
- Le taux d'actualisation doit correspondre au taux de rendement des entreprises de première qualité, de même monnaie et de même duration que les engagements évalués. Au 31 décembre 2010, la duration du régime est de 7 ans. Le taux d'actualisation retenu est le taux Corporate Non Financial AA 7 - 10 ans de la zone euro selon la source iboxx ;
- Pour tenir compte de la plus grande mobilité des plus jeunes tranches d'âge, le taux de sortie moyen est réparti par âge en utilisant une fonction décroissante. Aucune distinction n'a été effectuée entre les différentes catégories socio-professionnelles.

L'incidence de l'ensemble de ces modifications a été comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice. La différence entre le montant de l'engagement total au titre des indemnités de fin de carrière (526 K€) et le montant dont le financement est externalisé auprès de la compagnie d'assurance (245 K€) est provisionnée dans les comptes du groupe.

NOTE 10 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Les emprunts et dettes financières du groupe ont évolué comme suit :

	31-déc-09	Augmentation	Diminution	31-déc-10
Avances conditionnées	72	-	36	36
Emprunts bancaires	1 431	6	243	1 193
Réserves de participation	478	278	158	598
Emprunts liés au retraitement du crédit-bail	1 613	-	205	1 408
TOTAL	3 593	284	642	3 235

L'échéancier de remboursement au 31 décembre 2010 des emprunts et dettes financières s'établit comme suit :

	31-déc-10	Echéancier de remboursement		
		Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Avances conditionnées	36	36	-	-
Emprunts bancaires	1 193	253	941	-
Réserves de participation	598	79	520	-
Emprunts liés au retraitement du crédit-bail	1 408	205	550	653
TOTAL	3 235	572	2 011	653

NOTE 11 : AVANCES CLIENTS RECUS

Comme indiqué précédemment, dans le cadre de la dénonciation d'un contrat par un client suite à des problèmes de performances sur des produits acquis, la société pourrait être amenée à rembourser les acomptes perçus au titre de ce contrat pour 1,7 M€ (1,5 M€ hors taxes).

NOTE 12 : DETTES FOURNISSEURS

La ventilation des dettes fournisseurs se présente comme suit :

<i>Fournisseurs</i>	<i>31-déc-10</i>	<i>31-déc-09</i>
Fournisseurs	1 586	3 135
Effets à payer	119	297
Fournisseurs - factures non parvenues	1 099	647
Total	2 803	4 079

Les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

NOTE 13 : AUTRES DETTES

Les autres dettes ont une échéance à moins d'un an et se décomposent comme suit :

<i>Autres dettes</i>	<i>31-déc-10</i>	<i>31-déc-09</i>
Dettes envers le personnel	637	759
Organismes sociaux	761	697
TVA	110	133
Etat - Charges à payer	194	237
Autres charges à payer	162	109
TOTAL	1 865	1 935

NOTE 14 : CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est réalisé sur un seul secteur d'activité.

<i>Chiffre d'affaires</i>	<i>2010</i>			<i>2009</i>
	<i>France</i>	<i>Export</i>	<i>Total</i>	
Vente de marchandises	1 612	2 996	4 608	6 369
Production vendue de biens	7 080	3 752	10 832	11 910
Prestations de services	4 016	2 896	6 912	5 820
TOTAL	12 708	9 645	22 353	24 099

NOTE 15 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2010	2009
Subventions d'exploitation	276	57
Reprises de dépréciations et provisions d'exploitation	390	542
Transfert de charges d'exploitation	96	90
Divers	10	8
Total	772	697

**NOTE 16 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET DEPRECIATION
AUTRES PRODUITS**

	31 décembre 2009	Dotations	Reprises Autres produits	Reclassements	31 décembre 2010
Dépréciations	2 677	440	368	23	2 772
Provisions pour risques et charges	409	270	31	6	654
Sous-total		710	399		
Amortissements		510	4		
TOTAL		1 220	403		
dont exploitation		915	365		
dont financier		-	9		
dont exceptionnel		304	29		

NOTE 17 : RESULTAT FINANCIER

	2010	2009
Produits financiers		
- Produits de cession de VMP	19	67
- Gains de change	28	32
- Reprises dépréciations financières	9	-
- Divers	0	2
<i>Sous-total</i>	<i>56</i>	<i>101</i>
Charges financières		
- Charges d'intérêts	154	157
- Pertes de change	47	157
- Dotations dépréciations financières	-	2
<i>Sous-total</i>	<i>201</i>	<i>317</i>
TOTAL	145	215

NOTE 18 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2010	2009
Produits exceptionnels		
- Cession d'actifs (dont actions propres 351 K€)	352	-
- Négociation dettes fournisseurs	349	110
- Pénalités	-	33
- Subventions	30	-
- Divers	12	38
<i>Sous-total</i>	<i>743</i>	<i>181</i>
Charges exceptionnelle		
- Cession d'actifs (dont actions propres 357 K€)	359	12
- Pénalités	156	129
- Dotations aux provisions pour risques et charges	181	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation	66	-
- Dotations aux amortissements	57	305
- Divers	0	8
<i>Sous-total</i>	<i>820</i>	<i>454</i>
TOTAL	77	273

NOTE 19 : IMPOT SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt comptabilisée sur la période se décompose comme suit :

		TOTAL
<i>Impôts courants</i>	Charges d'impôts calculées	371
	Crédits d'impôts	620
<i>Impôts différés</i>	Sur déficits reportables	30
	Sur décalages temporaires	68
TOTAL		211

dont impôts courants 250

dont impôts différés - 38

La preuve d'impôt se présente comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 225	1 489
Charge d'impôt effective	- 211	10
Amortissement des écarts d'acquisition	201	71
Résultat net des entreprises intégrées avant impôt	1 215	1 569
Taux d'impôts Groupe		
<i>Taux d'impôt théorique</i>	<i>33,33%</i>	<i>33,33%</i>
Charge d'impôt théorique	405	523

Décalages d'imposition :

- Crédits d'impôts	- 620	- 573
- Différences permanentes	14	16
- Impôts différés actifs non activés	- 10	43

Charge d'impôt effective	- 211	10
<i>Taux d'impôt effectif</i>	<i>-17,39%</i>	<i>0,61%</i>

4. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 20 : **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

▪ *Tableau de synthèse des engagements donnés*

Engagements donnés	31/12/2010	31/12/2009
Engagements financiers		
Cautions de contre-garantie sur marchés	243	248
Dettes garanties par des sûretés réelles	875	1 032
TOTAL	1 118	1 280

Le seul engagement reçu concerne la garantie de passif émise dans le cadre de l'acquisition des titres de la société E-Track Systems.

▪ *Cautions sur marchés*

Ces engagements concernent des garanties bancaires données sur des marchés export pour 248 milliers d'euros.

▪ *Hypothèque et nantissement*

La société a hypothéqué le bâtiment d'Emerainville acquis en 2007 en garantie du prêt bancaire de 500 K€ souscrit à cet effet.

Pour garantir l'emprunt de 600 K€ contracté au cours de l'exercice, la société s'est engagée à nantir les titres de la société E-Track au profit de la banque (Promesse de nantissement suivi du nantissement des actions lors du transfert de propriété des titres au 1^{er} janvier 2010).

Le prêt ayant été accordé en considération des associés et dirigeants actuels, toute modification de nature juridique de la société permettrait à la banque d'exiger un remboursement anticipé du prêt.

▪ *Covenants bancaires*

Le contrat d'emprunt souscrit en 2008 auprès de la Banque Palatine pour un montant de 500 K€ prévoit notamment l'exigibilité anticipée du remboursement de l'emprunt si la société ne respecte pas les ratios suivants (calcul sur la base des comptes individuels d'ECT Industries) :

- Situation nette $\geq$ à 90% de la situation nette au 31/12/2007
- Fonds propres $\geq$ Endettement à moyen et long termes
- Endettement net des disponibilités et valeurs mobilières de placement $\leq$ 2 x Situation nette

Au 31 décembre 2010 ces ratios sont respectés.

▪ *Engagements de paiements futurs*

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Contrats de location simple	424	263	161	
TOTAL	424	263	161	

▪ *Autres engagements financiers*

La société a bénéficié d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au titre des aides obtenues d'Oséo Innovation d'une durée de 9 ans qui prévoit en cas de réalisation d'un chiffre d'affaires relatif à ce projet, le versement à Oséo Innovation de 2% du chiffre d'affaires ainsi réalisé jusqu'à concurrence du remboursement de l'intégralité de l'abandon de créance soit 198 K€.

▪ *Droit individuel à la formation*

Au 31 décembre 2010, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis et non utilisés au titre du D.I.F par les salariés du groupe s'élève à 14.132 heures.

A la connaissance du groupe, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs ou qui pourraient le devenir dans le futur.

NOTE 21 : EFFECTIF MOYEN

L'effectif du groupe se décompose comme suit :

	Personnel salarié
Cadres	59
Agents de maîtrise & techniciens	53
Employés	45
Ouvriers	19
TOTAL	176

NOTE 22 : RISQUE DE MARCHE

Risque d'actions

ECT Industries détient des actions propres pour une valeur de marché de 267 milliers d'euros au 31 décembre 2010. Une variation de 10% de la valorisation du titre ECT Industries au 31 décembre 2010 aurait une incidence d'environ plus ou moins 27 milliers d'euros sur les capitaux propres consolidés du Groupe ECT Industries.

Risques de taux

Les emprunts bancaires en cours contractés par ECT Industries sont à taux fixe. L'échéance de ces emprunts n'est pas à court terme, en conséquence, la société n'est pas soumise à un risque de taux.

Risque de change

Au 31 décembre 2010, les comptes bancaires d'ECT Industries étaient créditeurs de 12 KUSD. Par ailleurs les soldes clients et fournisseurs en dollars au 31 décembre 2010 s'élevaient respectivement à 9 KUSD et 169 KUSD.

Au 31/12/2010	Dollars américains
Actifs financiers	21
Passifs financiers	169
Position nette avant gestion	148
Hors bilan	-
Position nette après gestion	148

NOTE 23 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant des rémunérations allouées au titre de l'exercice 2010 aux organes de direction de la société est de 175 milliers d'euros. Le montant des provisions pour indemnités de fin de carrière des organes de direction est de 37 milliers d'euros.

NOTE 24 : CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE

Depuis le 1er janvier 2010, la société ECT Industries est la société mère du groupe fiscal qu'elle forme avec sa filiale à 100 %, Bayo.

Conformément à la convention d'intégration fiscale :

- Les charges d'impôt sont comptabilisées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale,
- La société mère comptabilise la dette globale d'impôt vis-à-vis de l'Etat étant légalement seule redevable de l'impôt sur les sociétés, de la contribution sociale sur cet impôt et de l'imposition forfaitaire annuelle,
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe sont conservées et constatées en produits chez la société mère.

Au titre de l'exercice 2010, aucune économie d'impôt n'a été comptabilisée en produits par la société ECT Industries.

NOTE 25 : **EVENEMENTS POSTERIEURS**

L'insuffisance de résultats de la filiale Bayo concernant notamment l'activité de géolocalisation conduit la société à mener une restructuration interne afin de réorienter et développer son activité dans le domaine de l'aéronautique.

4.2. COMMUNIQUE DU 21 JUILLET 2011 RELATIF AU CHIFFRE D'AFFAIRES DU 1^{ER} SEMESTRE 2011



- Chiffre d'affaires 1^{er} semestre 2011 en forte hausse par rapport au 2nd semestre 2010 (+21%)
- Chiffre d'affaires annuel attendu pour 2011 en progression de près de 10%

Le chiffre d'affaires consolidé non audité du premier semestre 2011 atteint 11,7 millions d'euros. Il est en progression par rapport au second semestre 2010 (+21%) et devrait continuer à croître au second semestre 2011, compte tenu des marchés en cours.

Ce chiffre d'affaires a néanmoins été impacté par deux reports de livraison représentant plus de 1 million d'euros.

L'activité se répartit de la façon suivante:

- maintien de la part systèmes (26%);
- diminution de la part équipements (20%) ;
- augmentation de la part prise par l'activité services (54%) qui bénéficie de la montée en puissance d'un contrat majeur avec les Armées françaises portant sur plusieurs années.

Le groupe prévoit pour 2011 un chiffre d'affaires en hausse de près de 10%.

ECT Industries communiquera ses résultats semestriels le 20 octobre prochain.

Depuis sa reprise en 1994, ECT Industries s'est progressivement positionné comme un spécialiste européen des systèmes et équipements électroniques embarqués de navigation à destination de l'industrie aéronautique. Ses activités se décomposent en trois branches principales :

- les systèmes (système d'adaptation des aéronefs pour le pilotage avec des jumelles de vision nocturne HELITE, système enregistreur de paramètres BRITE SAVER, jumelles de vision nocturne, transmission de données par satellite, géolocalisation),
- les équipements aéronautiques, marins, industriels,
- les services (maintenance des équipements, reprise en fabrication, approvisionnement en pièces détachées, intégration, formation).

Pour toute information : Pierre Maillard : 01 43 03 12 45
info@ect-industries.fr

4.3. AUTRES COMMUNIQUEES PORTANT SUR L'OPAS



COMMUNIQUE DE PRESSE du 31 Août 2011

NSE, groupe français contrôlé majoritairement par Monsieur François LACOSTE, et la société ECT Industries annoncent ce jour qu'en vertu de contrats conclus avec certains actionnaires de la société ECT Industries le 29 Août 2011, NSE a acquis le 31 Août 2011 plusieurs blocs d'actions ECT Industries lui conférant la majorité du capital et des droits de vote de la société ECT Industries, au prix de 12 € par action.

Il est rappelé que ECT Industries est une société cotée sur le marché Alternext de NYSE Euronext (Paris) (Code ISIN : FR0004065639 – Mnémo ALECT).

A l'issue de cette transaction, le groupe NSE détiendra 626 138 actions représentant 626 138 droits de vote de la société ECT Industries, soit 51,51% du capital et 50,25% des droits de vote de ECT Industries. Ainsi, conformément aux dispositions des articles 235-2 et 234-2 du Règlement Général de l'AMF, l'acquéreur déposera auprès de l'Autorité des marchés financiers, dans les plus brefs délais, un projet d'offre publique d'achat simplifiée visant la totalité des actions de ECT Industries non encore détenues par lui au prix de 12 € par action.

Ce rapprochement permettra de constituer un ensemble industriel cohérent de taille significative et implanté à l'international dans lequel ECT Industries trouvera un cadre pour son développement tout particulièrement adapté.

ECT Industries tiendra le marché informé des principales étapes de réalisation de l'opération.

La cotation des titres est suspendue jusqu'au jour de l'ouverture de l'offre publique.

Le groupe NSE, 700 personnes, présent en France, au Canada, au Maroc, au Brésil et en Hongrie, intervient dans l'intégration et le support services de produits électroniques et mécaniques dans les secteurs de l'aéronautique, de la défense, de la grande industrie et ce à l'international.

La société ECT Industries, 170 personnes, 6 sites et 1 filiale en France, intervient notamment en conception et instrumentation et support de produits électroniques, notamment dans les secteurs de l'aéronautique et de la défense. La société ECT INDUSTRIES est un équipementier aéronautique dont l'activité comprend la commercialisation de systèmes propres et des services de maintenance.



www.nse-groupe.com

www.ect-industries.fr

Contact : Stéphanie Ruelland : 01 43 03 12 45

5. ELEMENTS D'ACTUALISATION DEPUIS L'ETABLISSEMENT DU RAPPORT DE GESTION AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

5.1. REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Le 31 août 2011, la société NSE Holding a acquis les participations en intégralité ou en partie des actionnaires historiques d'ECT Industries, soit 626 138 actions représentant 51,51% du capital et 50,25% des droits de vote. A la suite de cette transaction, la répartition du capital d'ECT industries est la suivante :

Actionnariat ECT Industries à l'issue de l'Opération	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
NSE Holding	626 138	51.51%	626 138	50.25%
Autres actionnaires				
Monsieur Pierre Maillard	8 159	0.67%	9 554	0.77%
Monsieur Michel Barbier de Chalais	15 000	1.23%	30 000	2.41%
Monsieur Bernard Desforges	12 545	1.03%	12 545	1.01%
Monsieur Gilbert Zabouri	3 000	0.25%	3 000	0.24%
Total	38 704	3.18%	55 099	4.42%
Auto-détention	33 756	2.78%	33 756	2.71%
Autres actionnaires	516 995	42.53%	530 942	42.61%
Total	1 215 593	100.00%	1 245 935	100.00%

5.2. COMPOSITION DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de l'acquisition par NSE Holding de sa participation majoritaire dans ECT Industries, le conseil d'administration d'ECT Industries, réuni le 1^{er} septembre 2011, a coopté 5 administrateurs (Monsieur François Lacoste, Monsieur Alain Remuzon, Madame Lise Cauchy-Lacoste, Monsieur Georges Michel Lacoste et Monsieur Guillaume Laurin) en remplacement des administrateurs démissionnaires (Compagnie Générale de Participations et de Gestions COGEPAR représentée par Monsieur Henri-Emmanuel Gros, Monsieur Michel Barbier du Mans de Chalais, Monsieur de la Tribouille, Monsieur Bernard Desforges, Monsieur Christian Simonet, Monsieur Benoît Montanie, Monsieur Pierre Potet).

Monsieur Pierre Maillard reste administrateur mais a démissionné de ses fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur Général.

Il est précisé que Monsieur François Lacoste a été désigné en qualité de Président Directeur Général et est chargé plus particulièrement de la stratégie, des relations et du développement à l'international, des finances et des relations avec les filiales et que Monsieur Pierre Maillard a été désigné Directeur Général Délégué et en charge plus spécifiquement de l'opérationnel, de la coordination des activités et des relations avec la bourse.

La composition du conseil reflète désormais la nouvelle répartition de l'actionnariat après la prise de contrôle de la Société. Ces cooptations, qui ont pris effet le 1er septembre 2011, le lendemain de la prise de contrôle de la Société, seront soumises à la ratification de la prochaine assemblée générale

ordinaire d'ECT Industries conformément aux dispositions de l'article L. 225-24 du Code de commerce.

6. PERSPECTIVES D'AVENIR

NSE Holding entend accompagner ECT Industries dans son développement en France et à l'international, en s'appuyant sur l'expertise et les compétences de la direction et des salariés de la Société, tout en mettant le savoir-faire de NSE Holding au service des équipes managériales de ECT Industries. L'optimisation des outils de contrôle de gestion, la coordination des actions commerciales et la mise en place d'un ERP (Système d'information global) commun sont des actions prioritaires pour accroître les synergies.

La complémentarité des activités, l'expérience respective des 2 entités, devraient permettre à la Société notamment d'accélérer son développement à l'international.